

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

ATTENTION : tout courrier administratif adressé à la personne hébergée, **dans son intérêt**, doit lui parvenir rapidement. En effet, il peut faire courir des délais qui, non respectés, entraînent des conséquences (problème de facturation, application du quotient familial).

L'article 441-7 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une amende de 15000€ toute personne avant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

À remplir très lisiblement en majuscules

Je, soussigné(e) :

Madame Monsieur

NOM.....PRÉNOM(S).....

Nom de jeune fille.....

Né(e) le...../...../..... Pays.....

Lieu de naissance (commune et département)

Adresse complète du domicile :

depuis le/...../..... en tant que : Propriétaire Locataire

HÉBERGEUR

certifie sur l'honneur que j'héberge à mon domicile, depuis le/...../.....

Madame Monsieur

NOM.....PRÉNOM(S).....

Nom de jeune fille.....

Né(e) le...../...../..... Pays.....

Lieu de naissance (commune et département)

Adresse complète du domicile :

Et le(s) enfant(s)

NOM et prénoms..... Né(e) le/...../.....

NOM et prénoms..... Né(e) le/...../.....

NOM et prénoms..... Né(e) le/...../.....

PERSONNE(S) HÉBERGÉE(S)

Pièces à fournir (originales et photocopies)

Hébergement chez un père, une mère, un frère ou une sœur, fournir : un justificatif de parenté; **deux** justificatifs de domicile d'origine différente et de moins de 3 mois de l'hébergeant (quittance de loyer ou taxe d'habitation 2019 et facture d'électricité/gaz ou facture de téléphone).

- Hébergement chez une autre personne : (présence des deux personnes obligatoire munies d'une pièce d'identité);

- pour un locataire : fournir le contrat de location de l'hébergeant et les 3 dernières quittances de loyer

- pour un propriétaire : fournir l'acte de propriété et les 3 dernières factures d'électricité/gaz ou facture de téléphone de moins de 3 mois.

Signature de l'hébergeant

Signature de la personne hébergée